

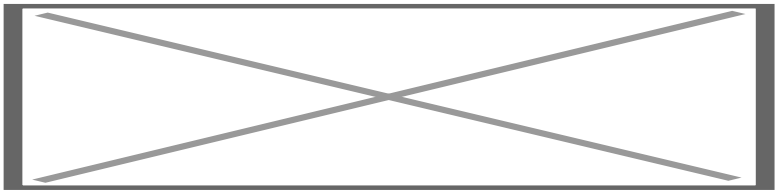
Les premières auberges collectives sont classées !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE RÈGLEMENTATION ET MÉTIERS DU TOURISME

Depuis le 15 septembre 2022, les auberges collectives disposent de leur système de classement. Six mois après la mise en place de ce nouveau dispositif, 5 premières auberges ont soumis leur dossier et ont été classées début mars : UCPA Sport Station Hostel (Paris), le Centre International de Séjour (Narbonne), BEAU M Hostel (Paris), JO&JOE Nation (Paris) et JO&JOE Gentilly (Gentilly).

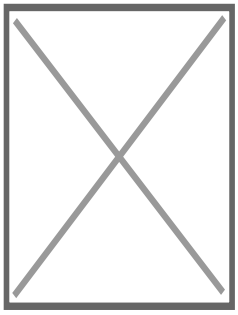
Anciennes auberges de jeunesses et nouveaux "hostels", centres internationaux de séjour ou refuges de montagne, font partie depuis septembre 2022 d'une même catégorie de classement des hébergements nouvelle : les auberges collectives, qui comptent près de 400 établissements en France.

Ce mode d'hébergement à prix doux, plus que centenaire, s'est largement renouvelé ces dernières années en France. Il représente une offre en plein essor et contribue par l'innovation à répondre aux nouveaux besoins des clientèles les plus jeunes mais également des groupes et des familles. Pour accompagner cet essor, une nouvelle catégorie de classement a été spécifiquement créée, formalisée par le décret et l'arrêté publiés au journal officiel du 13 septembre 2022 et entrée en vigueur le 15 septembre 2022.



Fruit d'un travail mené par la Direction générale des entreprises et Atout France, en concertation avec les professionnels du secteur, le classement des auberges collectives comprend une unique catégorie (pas de catégorie

par étoiles). Il vient garantir au consommateur un certain niveau d'équipements et de services grâce à des critères obligatoires, tandis que des critères optionnels permettent à l'exploitant de valoriser un équipement ou un service spécifique.
Par ailleurs, ce dernier peut demander que soit également indiqué, sous sa seule responsabilité, son positionnement commercial sur une thématique de séjour (tourisme solidaire, sportif, spirituel etc.). Un panonceau spécifique aux auberges collectives permet aux voyageurs d'identifier les établissements classés.



Parmi les cinq premiers établissements classés figurent deux associations du tourisme social et solidaire et deux entreprises du secteur marchand :
- UCPA Sport Station Hostel – Paris 19e
- Centre International de Séjour - Narbonne
- BEAU M Hostel – Paris 18e
- JO&JOE Nation – Paris 19e
- JO&JOE Gentilly - Gentilly

Ces premières auberges devraient être prochainement rejointes par une trentaine d'autres établissements qui suivent actuellement la procédure de classement.

Pour mémoire, les établissements ont la possibilité d'initier leur demande de classement en créant un compte sur : https://www.classement.atout-france.fr/

Pour en savoir plus, consultez le communiqué